

Le mot du maire

Notre commune, labellisée une fleur par le jury régional des villes et villages fleuris 2015 a obtenu également cette année le "prix spécial du jury" pour son fleurissement et ses aménagements qui se terminent peu à peu en centre-ville. C'est Emmanuelle Allemann, adjointe au cadre de vie qui a reçu le trophée des mains de la présidente de la région.

Ce résultat est le fruit du travail de nos services techniques, employés mais aussi saisonniers qui ont soigné les massifs et les jardinières mais qui ont aussi maintenu la ville propre, entretenu les espaces verts. 24 ha d'espaces verts à tondre, à faucher, ... et leur tâche ne se limite pas à cet aspect.

Nos employés effectuent sous la houlette de leur chef de nombreux travaux en régie : rénovation et peinture d'une salle de classe à l'école Benoit, restauration du bardage de la fontaine du Hautot, réparation et crépissage du mur de l'allée des moines et de l'escalier des Franciscains pose et montage de la nouvelle passerelle place de Gaulle... les qualités et les compétences de chacun sont utilisées. La ville s'embellit grâce à ses employés.

Mais revenons aux espaces verts, à l'entretien des cimetières, des squares, des allées, des parcs. Tous les ans
revient un travail épuisant parce que toujours à recommencer tel celui de Sisyphe poussant son rocher vers le
haut de la colline assuré qu'il est de le voir redescendre...
Je veux parler de l'enlèvement, que dis-je, de l'extermination des "mauvaises herbes". Au printemps, nos techniciens vêtus de combinaisons de protection, portant lunettes, masques et gants aspergent, au petit matin nos
trottoirs et allées d'un liquide destructeur. Certes l'herbe
ne repousse pas, quoique j'en connais qui fait de la résistance, mais les conséquences écologiques, sanitaires
sont importantes car on retrouve ces produits dans les
sols et dans l'eau.

La loi du 6 février 2014 (loi Labbé) modifiée par l'article 68 de la loi relative à la transition énergétique, adoptée le 22 juillet 2015, interdit aux communes d'utiliser à compter du 1er janvier 2017, des produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides chimiques...) pour l'entretien des espaces verts, des parcs et promenades ouverts au public. En 2022, la vente, l'utilisation et la détention de produits phytopharmaceutiques seront interdites pour un usage non professionnel.

Ce n'est pas facile de changer nos habitudes mais notre santé en dépend. Déjà nos services envisagent de nouvelles techniques, se forment, étudient, profitent des expériences des autres communes, effectuent des stages, le dernier à Besançon, ville "zéro phyto".

Encore un challenge à relever pour laisser à nos enfants et petits-enfants une planète encore vivante et habitable. Jacques COLIN

NOUVELLE SESSION DU CMA

Le maire Jacques COLIN a ouvert le samedi 10 octobre la session 2015-2016 du CMA. Cette séance d'installation a permis d'accueillir les nouveaux membres élus lors des élections organisées le jeudi 1er octobre dans les classes de CM2 des deux écoles primaires de notre commune. Le scrutin a nécessité deux tours dans chaque école pour élire les quatre nouveaux membres du CMA : ont été élus à l'école Lhomme Lubin VUILLEMIN au premier tour et Ethan KNINDICK au second tour et à l'école Benoit Alik TAYOYAN au premier tour et Manuel OLIVA au second tour. Dans son mot de bienvenue, le maire s'est d'abord adressé aux nouveaux élus (trois présents sur les quatre), en leur expliquant ce qu'est le rôle d'un élu, celui des adjoints et du conseil municipal. Ensuite il leur a demandé d'honorer l'engagement qu'ils ont pris auprès de leurs camarades de classe qui leur ont fait confiance, en remplissant pleinement leur rôle d'élu. « Un élu doit savoir écouter les autres, doit participer aux réunions et aux actions décidées et organisées par le CMA. C'est pour vous un apprentissage de la vie en société et des règles de fonctionnement du CMA » leur a-t-il dit.

Au cours de cette séance le CMA a commencé à réfléchir sur ce qui a été fait et ce qu'on veut ou peut continuer à faire. Les jeunes élus ont évoqué les problèmes des incivilités dans les rues (excès de vitesse dans l'avenue Jean Moulin et au Quartier des Vosges, des voitures qui se garent n'importe comment sur les trottoirs), au niveau des éco-points (dépôts sauvages des ordures ménagères et des encombrants), déchets déversés dans la Savoureuse, des débris de bouteille jetés sur la piste d'athlétisme du stade Edouard Travers, les déjections canines dans les rues, les chiens errants et les chats abandonnés, ...

Pour la réunion du 7 novembre, le CMA fixera le calendrier des actions qu'il souhaite réaliser au cours de cette session : la sécurité routière, les opérations "Giro Propre" et "Savoureuse Propre" qui seront réalisées toutes les deux. Le CMA participera aussi au Carnaval 2016 et aux différentes commémorations et manifestations patriotiques. Répondant aux questions des jeunes élus sur l'extinction des lumières depuis le 20 juillet, le maire a expliqué que cette action est encore en cours d'expérimentation et, alors que la France va accueillir la conférence internationale sur le réchauffement de la planète, qu'il est temps de poser des actes concrets pour sauver notre planète car c'est l'intérêt général qui prime sur les intérêts individuels.

Lionel FAIVRE, adjoint aux sports et à la vie associative, et Gérard JEANBLANC, délégué aux travaux, sont venus parler de leurs attributions aux jeunes élus et leur ont souhaité une bonne session 2015-2016. *Alphonse MBOUKOU*



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE

Dix-sept conseillers sont présents et 2 sont représentés pour cette petite séance de "rentrée", convoquée par le maire, Jacques COLIN. Huit points sont à l'ordre du jour.

Le premier point est relatif à un changement de la réglementation concernant le taux de la TCCFE (Taxe Communale sur La Consommation Finale d'Electricité). En effet le coefficient susceptible d'être appliqué à la consommation n'est plus libre (dans la fourchette de 0 à 8,5) mais doit prendre des valeurs paires à partir du 1er janvier 2016. Le coefficient appliqué dans la commune (5) n'étant plus autorisé, le Maire propose de le fixer à 6. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Les 2 points suivants, d'ordre technique, portent d'une part sur la durée d'amortissement des subventions versées au SIAGEP pour l'enfouissement des réseaux électriques de la route du Rosemont, durée fixée à 15 ans, et d'autre part sur une admission en non-valeur de sommes irrécouvrables pour un montant de 114,79 €.

Les 2 autres points suivants concernent une adaptation du cadre d'emploi afin de permettre une évolution normale de la carrière de personnels. A l'unanimité le Conseil décide de la création d'un poste d'ATSEM principal de 1ère classe et d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe et corrélativement de la suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe et d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe.

Le 6ème point fait suite à une demande de subvention de la part de l'association "Mémorial 90 Afrique du Nord" pour la construction à Belfort d'un monument départemental à la mémoire des combattants morts en Afrique du Nord. Ce monument en granite portera les noms des 61 soldats du Territoire de Belfort "morts au champ d'honneur". A l'unanimité le Conseil décide du versement d'une subvention d'un montant de 200 €.

Le 7^{ème} point concerne la nomination d'un correspondant municipal de la sécurité routière à la demande du Préfet du Territoire. Emmanuelle ALLEMANN est désignée à l'unanimité.

Le dernier point, important en matière de service à la population et d'engagements financiers, concerne l'élaboration d'un agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap). En effet, l'ordonnance du 25 septembre 2014 a modifié les dispositions de la loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. De fait, les ambitions de la loi de 2005 ont buté sur une quasi impossibilité de réalisation des aménagements définis dans les délais prescrits pour les divers établissements recevant du public compte tenu des enjeux financiers considérables qui n'avaient alors pas été évalués. L'ordonnance de 2014 assouplit d'une part les règles d'aménagement et d'autre part contraint les propriétaires et les gestionnaires d'équipements recevant du public d'élaborer un schéma d'aménagement (travaux et échéancier) avant le 27 septembre 2015. Pour la commune, les locaux concernés sont : la mairie, la gendarmerie, le relais du randonneur, la halle culturelle et sportive, la trésorerie, l'église, l'école Chantoiseau et l'école Dr. Benoît. A l'unanimité la Conseil autorise le maire à prendre toute décision et signer tous actes relatifs à l'élaboration et au dépôt de l'agenda d'accessibilité communal.

Christian CODDET

EXTINCTION

Où il est question d'éclairage public bien sûr ! Cette question qui agite, sans excès à vrai dire, notre commune depuis l'été mérite certainement quelques développements dans notre revue municipale puisque naturellement, comme toute décision qui emporte un changement dans la vie de nos concitoyens, il y a les "pour" et les "contre".

S'il est un point sur lequel chacun pourra s'accorder, c'est certainement sur l'aspect du confort apporté par l'éclairage public. Pouvoir sortir à toute heure du jour et de la nuit sans se préoccuper de la visibilité de notre environnement représente un agrément appréciable dont il est difficile de se passer une fois établi. Cet agrément, développé jusqu'à l'outrance dans le tréfonds de nos campagnes au cours des quelques décennies qui précèdent, a malheureusement des contreparties comme la perte des repères naturels, des effets néfastes sur l'environnement et surtout un coût énergétique et financier qui nous obligent à remettre en cause le bien-fondé de cette approche. Ainsi l'analyse de la situation, avant la prise de décision, a considéré l'essentiel des enjeux en la matière.

En premier lieu parlons de l'enjeu sécurité devenu si prégnant à notre époque avec 2 volets principaux : la sécurité de la circulation et la sécurité des habitations. Il s'agit d'un domaine où le sentiment l'emporte malheureusement de très loin sur la réalité objective. Les chiffres il faut bien le reconnaitre sont difficiles à analyser et peuvent être plus ou moins manipulés, compte tenu de leur complexité, en vue de conforter des opinions préconçues. Alors restons simples. En ce qui concerne les cambriolages, toutes les statistiques s'accordent sur le fait que plus de 80% des méfaits sont enregistrés durant

la période diurne, ce qui laisse moins de 20% pour la période nocturne, soit un risque 4 fois moindre d'être cambriolé la nuit par rapport au jour. Le rôle de l'absence d'éclairage pendant la moitié de la nuit sur ce phénomène ne peut donc être que très marginal et devrait même s'avérer plutôt positif que négatif. En ce qui concerne la sécurité routière, le rôle de l'éclairage a fait l'objet de nombreuses études, souvent commanditées par l'industrie, ce qui peut leur ôter une part de crédibilité. Une analyse très large a tendance à montrer que l'éclairage ne joue pas un rôle significatif sur le nombre d'accidents. Par contre la gravité des accidents a tendance à être accentuée dans les zones éclairées par suite d'une vitesse moyenne plus élevée des véhicules. Au final il a été conclu que l'enjeu de la sécurité pouvait être écarté.

En deuxième lieu on considérera les enjeux environnementaux aux premiers rangs desquels on trouve le réchauffement climatique et ses conséquences, sans pour autant négliger les effets de la pollution lumineuse ou de la perturbation de la faune. Les conférences nationales et internationales sur le sujet aboutissent toutes à la même préconisation : il est impératif de réduire nos dépenses énergétiques. La commune a déjà agi en ce sens dans plusieurs domaines : remplacement des ampoules à vapeur de mercure de 120 ou 140 W par des ampoules au sodium haute pression de 70 W ou à LED de 45 W ; isolation thermique des bâtiments, changements de chaudières, regroupement programmé des 2 écoles primaires, ... Ces actions vont bien entendu continuer et il a semblé logique de mettre à contribution l'éclairage public dans la mesure où la population noctambule de la commune s'avère être extrêmement faible.

En troisième lieu et non des moindres se trouve l'enjeu financier. La situation des finances publiques, chacun le sait est très difficile, ce qui a conduit le gouvernement à rogner, sur une période de 3 ans, les dotations communales de façon très significative. Ces dotations représentent près de la moitié des ressources communales et leur réduction ne peut donc pas être absorbée sans action, à savoir soit une réduction des dépenses, soit une augmentation de l'impôt. Votre municipalité vous le savez a fait le choix de ne pas augmenter les tauc des impôts locaux de son ressort (taxes foncières et taxe d'habitation), elle doit donc s'appliquer à faire des économies en touchant le moins possible aux services rendus à la popu-

lation. L'extinction partielle de l'éclairage public participe à ces économies indispensables.

Au final, l'enjeu essentiel de l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit s'avère donc être essentiellement un enjeu de confort. Eu égard aux enjeux de plus large portée (situation économique, climat) votre municipalité a été amenée à faire un choix, choix déjà partagé par de nombreuses autres communes sur le Territoire. Bien entendu vos élus sont à l'écoute de l'ensemble de la population et restent ouverts à tout aménagement susceptible de rendre le dispositif plus efficace ou moins contraignant.

Christian CODDET

COMMERCE

Voilà déjà 6 ans que l'association des commerçants "Les vitrines de Giromagny" participe à la Journée Nationale du Commerce de Proximité. Grâce au travail du bureau nouvellement mis en place et présidé par Séverine RICHERT, tous les commerçants membres de l'association ont participé à la manifestation supportée par la CCI du Territoire de Belfort et la ville de Giromagny.

Lors de cette journée, qui n'est pas une journée promotionnelle, les commerçants impliqués en profitent pour accueillir les clients de manière un peu différente des autres jours : café, croissants, mais aussi apéritif et tours de magie, espace déco, etc.

L'association "Les Vitrines de Giromagny" a également profité de cette journée pour animer notre centre-ville en offrant à nos habitants un superbe concert des Wheels, une démonstration de Zumba, une déambulation de clowns superbement déguisés avec les costumes généreusement prêtés par le centre socioculturel. Bravo aux organisateurs, aux commerçants participants et à la gagnante du jeu concours, Simone Redoutey, qui s'est vu offrir un week-end à l'hôtel-SPA du Saut de la Truite. Les boutiques quant à elles n'ont pas désempli, preuve du succès de cette journée.

La participation à cette journée permet également à la commune de concourir pour l'obtention d'un label décerné par un jury au niveau national, qui, selon des critères bien précis, évalue la politique globale d'une collectivité en matière de commerce dans la ville. Rappelons que c'est grâce à une collaboration forte avec la CCI et l'association des commerçants de Giromagny et à ses investissements financiers en matière de communication notamment, que notre commune a été gratifiée de "3 Sourires"; "3 sourires" qui font de la Giromagny la commune la plus dynamique en matière de commerce de proximité du Territoire de Belfort, faut-il le rappeler?

Thierry STEINBAUER

BREVES ... BREVES ...

Fin septembre 2015, est arrivé à la mairie de Giromagny un courrier du Ministère de la Culture et de la Communication. Il contenait une décision importante pour tous les mélomanes du secteur, pour les Amis de l'Orgue de Giromagny et son président Jean-Jacques Griesser, pour Orgalie, la fédération des orgues du Territoire de Belfort, pour la paroisse et pour la commune.

La commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 11 juin 2015, a considéré que la conservation de l'orgue, (partie instrumentale et buffet) de l'église Saint-Jean-Baptiste de Giromagny, œuvre des facteurs Verschneider et Krempf, en 1874, présentait un intérêt public au point de vue de l'art et de l'histoire en tant que témoin de l'évolution de la facture instrumentale du 19ème siècle. Pour ces raisons, l'instrument est classé au titre des monuments historiques.

Dans son expertise, commandée par la commune, Christian Lutz qualifiait ainsi le grand orgue Verschneider de Giromagny : « Sa valeur patrimoniale est donc considérable et il mérite amplement une restauration complète. »

Redécouvert en 2001, sauvé de l'oubli, le bel instrument, monument historique, n'attend plus que son plan de restauration qui lui permettra de faire parler tous ses tuyaux.

Jacques COLIN

RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'EAU

Le syndicat des eaux de Giromagny qui alimente 14 communes avec 140 km de conduites vient de nous fournir son rapport annuel. Ce syndicat qui dessert environ 12 000 habitants via 4547 abonnements entretien quinze réservoirs d'une contenance totale de 3800 m³ et 5 captages ; certaines zones ne sont pas interconnectées et utilisent des ressources locales mais des interconnections avec les réseaux voisins sont également réalisées, au nombre de 5, permettant soit de recevoir soit de fournir de l'eau.

La ressource principale du syndicat est le captage de Malvaux qui représente un volume journalier d'environ 2700 m³, sur un total d'environ 3000; il alimente essentiellement notre commune. Le taux de rendement global du réseau (volume utile par rapport au volume prélevé) est de l'ordre de 70% ce qui constitue une valeur assez médiocre

témoignant d'une certaine vétusté des canalisations.

En ce qui concerne ses caractéristiques, l'eau distribuée sur Giromagny est douce mais agressive. Cette agressivité provient de la nature granitique des terrains d'approvisionnement. L'eau subit donc un traitement de reminéralisation ainsi qu'un traitement de chloration afin de prévenir une éventuelle contamination bactériologique.

Toutes les mesures réalisées sur prélèvements au cours de l'année 2014 donnent des résultats conformes aux normes sanitaires. D'une façon générale l'eau distribuée sur notre commune est donc de bonne qualité bactériologique tout en restant agressive du point de vue physico-chimique. Aucune trace de pesticides n'a été détectée.

Christian CODDET

GIROPRATIQUE

Gendarmerie: 03 84 29 30 17

Mairie: 03 84 27 14 18

Pompiers :18 SAMU :15

ErDF: 09 72 67 50 90 **GrDF**: 08 00 47 33 33

Syndicat des eaux: 03 84 29 50 19 **CCHS assainissement**: 03 84 27 15 98 **Pharmacie de garde**: 03 84 27 72 16

Médecin de garde: 3966

Contacts internet à disposition:

mairie@giromagny.fr giro.com@giromagny.fr

EN NOVEMBRE

Jeudi 5 : # Gymnastique douce en salle des fêtes de la mairie de 15h45 à 16h45. **#** Permanence de la FNATH en petite salle de la mairie.

Samedi 7 : # Rencontre pongiste au gymnaste Lhomme à 17h00 avec Giromagny 1 vs Eurville-Bienville 1.

Dimanche 8 : # Concert "A Vuciata" à l'église à 17h00 (cf. article ci-contre).

Mercredi 11 : # Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 au square du Souvenir à 10H45.

Dimanche 15 : # Repas des anciens au collège à 12h00.

Jeudi 19 : # Don du sang organisé par la Croix Rouge en salle des fêtes de 14h30 à 20h00.

Samedi 21 :# Commémoration de la libération de Giromagny avec un départ du défilé à 19h00 sur la place De Gaulle.

Samedi 28 : # Rencontre pongiste au gymnaste Lhomme à 17h00 avec Giromagny 1 vs RC Strasbourg 1;

Marché de Noël à l'espace de la Tuilerie.

Dimanche 29 : # Marché de Noël.

Publication

Notre concitoyen, Yannick SAUVEUR, publie aux éditions de l'Harmattan un livre sur « la maltraitance des personnes âgées ». L'auteur interroge sur les causes de la maltraitance et offre une réflexion sur le jeunisme, l'âgisme et la société marchande. Fort de son expérience du milieu médico-social, l'auteur apporte un éclairage original sur l'envers du décor, les personnels maltraités. De nombreux témoignages illustrent son propos.

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur http://www.giromagny.fr

Mise en page
Christian CODDET
Direction de la publication
Jacques COLIN

Imprimé en 1800 ex. par AZ Imprimerie N° 161 - Dépôt légal 11-2015

RENDEZ-VOUS GOURMAND

TARTE PAYSANNE

Une recette de Bernard, fbg d'Alsace

Ingrédients: 1 rond de pâte à tarte de 30 cm environ, 700 g de pommes vertes coupées en dés, 80 g de miel, 25 g de beurre, 100 g de raisins secs, 25 g de noix hachées. **Faire fondre** les pommes dans une poêle avec le beurre et le miel puis laisser refroidir. Foncer le moule à tarte de la pâte. Ne pas piquer. Ajouter les morceaux de pommes, les noix et les raisins sur la pâte puis cuire au four 25 à 30 min. à 180 degrés.

Rendez-vous dans notre prochain numéro pour un autre rendez-vous gourmand. Merci de me contacter via l'accueil de la Mairie pour partager vos recettes. *Dominique VALLOT*



POLYPHONIE CORSE

Le dimanche 8 novembre à 17h00, en l'église St Jean-Baptiste, un concert sera donné par l'Ensemble Polyphonique Corse "A VUCIATA". 6 musiciens, chanteurs-instrumentistes proposent un programme de musiques sacrées et profanes corses, avec en point d'orgue, une Missa Universale qu'il faut absolument découvrir! Ce concert est proposé par Orgalie (Fédération des Orgues du Territoire de Belfort) en étroit partenariat avec les Amis de l'Orgue, la Mairie de Giromagny et le Crédit Mutuel. Le concert dure une heure et demie et l'entrée est libre.

Jean-Jacques GRIESSER



TRIBUNE LIBRE

"Quand le maire se fait enguirlander"

Tu te souviens, il y en avait partout, jusqu'au fin fond de nos vallées, jusqu'aux derniers recoins sombres de nos cités, pas une once de voie communale qui n'en soit dépourvue, pas un trottoir qui n'en soit hérissé, je veux parler bien sûr des candélabres, des lampadaires et autres becs de gaz chers à nos anciens, diffusants à l'envi, toute la nuit durant, cette chère lumière publique rassurante et puis, conscience de la crise oblige, réflexion faite, on pouvait s'en passer.

Et hop, 23 heures, la main magistrale suffit à descendre le levier du compteur pour plonger brutalement dans les ténèbres la ville gavée de watts et retourner illico à l'âge de bronze, à nos terreurs irrationnelles, à nos peurs enfantines du noir, quel tableau! Effarée la population incrédule croit au tsunami électrique, à un sur-volt de la ville, dilate ses pupilles pour chercher l'annuaire et s'en plaindre derechef à l'élu premier.

Évidemment on y voit moins clair, on peut se prendre les pieds dans la poubelle, marcher sur une déjection canine non encore phosphorescente et les travailleurs de l'ombre de ressortir la frontale loupiote, les chauffeurs de freiner leur montures et les chauffards leurs excès, sûrement que nous râlerons tous tôt ou tard mais essayons d'y voir un peu mieux : si chacun coupe un peu son lampion, c'est Fessenheim que nous fermerons, sans compter que 12 000 euros d'économie sur une année, ça compte pour des finances communales en mal de dotations, et puis ne nous plaignons pas, comme dirait l'autre : "c'aurait pu être l'eau"...

En cette nuit du 28 septembre, vers 4h50, une superbe éclipse lunaire donnait à notre ciel étoilé des airs de planète Mars, orangée et mystérieuse, quel spectacle dans la pénombre de ma rue! Quand viendra le moment, on se passera des illuminations de Noël et pour une fois le sens retrouvera peut être un peu sa place et les guirlandes leur discrétion. Cyrille COULON